

Good Value for Money a le plaisir de vous envoyer présentement sa **30^{ème} newsletter**. Celle-ci a pour objet de vous informer sur **les pratiques de marché en termes de prélèvement de frais au sein des unités de compte (UC)**.

Les éléments figurant dans la présente newsletter peuvent être repris en totalité ou en partie, à la condition d'en citer la source : GoodValueforMoney.eu.

Avec la **baisse de rendement des fonds en euros** et la **bonne tenue des marchés financiers jusqu'à fin 2017**, le **discours ambiant concernant l'assurance-vie** tourne désormais autour de plusieurs concepts « repris en boucle » :

- **la bascule de l'investissement des épargnants** des fonds en euros **vers les unités de compte**,
- **la suppression** (partielle voire totale) **de la garantie du capital sur les fonds en euros...** durant les premières années de l'investissement,
- **l'assujettissement du maintien des avantages fiscaux de l'assurance-vie** notamment au plan successoral **à une « prise de risque »** par l'épargnant,

ces différents concepts étant « soutenus » par **deux éléments sous-jacents** :

- la **menace d'une remontée importante des taux d'intérêts** susceptible de créer un risque systémique sur les fonds en euros (d'où le vote de la **loi Sapin II**),
- et le « **vieux serpent de mer** » d'une **demande d'une contribution accrue de l'assurance-vie au financement de l'économie réelle**, demande relevant pour partie du « **fantasme** » :
 - au regard des **règles européennes** qui interdisent tout cloisonnement éventuel au seul financement de l'économie française d'une part,
 - et au regard du **caractère désormais très international de l'actionnariat des entreprises « dites françaises »** cotées à la Bourse de Paris d'autre part.

Si **l'épargnant a une bonne pratique du fonctionnement des fonds en euros et des frais qui y sont prélevés** (les rendements communiqués par les assureurs étant toujours nets de frais de gestion annuels), force est de constater qu'**il n'en est pas de même concernant les unités de compte**. Quel épargnant n'est-il pas étonné en voyant une unité de compte afficher un rendement positif alors même que le capital constitué diminue par le simple effet du prélèvement des frais de gestion sur unités de compte consistant à rogner des parts chaque trimestre voire chaque semestre ou annuellement ?

Concernant l'investissement en unités de compte, **l'épargnant a généralement lu et compris l'existence de frais de gestion annuels sur UC prélevés par son assureur-vie sur son contrat**. En moyenne, **Good Value for Money les estime à 0,90 % par an**, avec des pratiques de marché s'étalant entre un minimum de 0,60 % et un maximum de 1,10 %. Pour mémoire, ces frais peuvent être bien supérieurs sur des unités de compte immobilières (SCI, SCPI, OPCI...), mais qui ne sont pas traitées dans le présent article.

Ce que l'épargnant continue à ignorer (ou à « percevoir de manière très diffuse »), ce sont les **frais de gestion internes aux unités de compte**. Concrètement, ce sont **les frais prélevés par le gestionnaire d'actifs** (« asset manager ») au sein même du support. La ponction de ces frais est **peu visible pour l'épargnant**, car elle est effectuée au sein même du support en réduisant sa valeur. **Or, ces frais se révèlent dans la pratique bien plus élevés que les frais de gestion sur encours en UC** prélevés de manière beaucoup plus « perceptible » par l'assureur-vie.

Ayant constitué une **base de plus de 4 000 supports** pour évaluer et noter les contrats qui lui sont soumis à candidature, **Good Value for Money (GVfM) communique ce jour les pratiques de frais de gestion internes aux UC**. Pour mémoire, le gestionnaire d'actifs communique une base de frais fixes dans le DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur) de chaque support, mais en pratique il facture des frais courants (généralement supérieurs) intégrant des éléments « de performance ». **Ce sont donc les frais courants qui comptent pour l'investisseur**, car ce sont ceux qui sont effectivement prélevés.

Le **benchmark 2018 des frais facturés au sein des supports financiers (UC)** de l'assurance-vie publié par Good Value for Money (GVfM) conduit aux résultats suivants :

- **Supports Actions :**
 - **Frais de gestion courants moyens de 2,10 %** par an
 - **Minimum** positionné par GVfM à **1,55 %**
 - **Maximum** positionné par GVfM à **2,75 %**
- **Supports Obligataires :**
 - **Frais de gestion courants moyens de 1,25 %** par an
 - **Minimum** positionné par GVfM à **0,75 %**
 - **Maximum** positionné par GVfM à **1,80 %**
- **Gestion profilée :**
 - **Frais de gestion courants moyens de 2,05 %** par an
 - **Minimum** positionné par GVfM à **1,40 %**
 - **Maximum** positionné par GVfM à **3,20 %**
- **Gestion flexible :**
 - **Frais de gestion courants moyens de 2,45 %** par an
 - **Minimum** positionné par GVfM à **1,55 %**
 - **Maximum** positionné par GVfM à **3,60 %**
- **Gestion indicielle (ou « trackers ») :**
 - **Frais de gestion courants moyens de 0,36 %** par an
 - **Minimum** positionné par GVfM à **0,17 %**
 - **Maximum** positionné par GVfM à **0,65 %**

Un épargnant ayant investi sur une UC Actions dans un contrat d'assurance-vie se verra donc prélever en moyenne annuellement :

- **0,90 %** (en moyenne) au titre des **frais de gestion sur UC du contrat**,

- **2,10 %** (en moyenne) au titre des **frais de gestion internes au support**, soit **3,00 %** au global. Il faut donc que l'UC dans laquelle l'épargnant investit progresse d'au moins **3 %** par an pour que ce dernier préserve son capital (brut d'inflation).

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money des frais facturés au sein des UC « **Actions** ».](#)

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money des frais facturés au sein des UC « **Obligations** ».](#)

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money des frais facturés au sein des UC « **Gestion profilée** ».](#)

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money des frais facturés au sein des UC « **Gestion flexible** ».](#)

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money des frais facturés au sein des UC « **Gestion indicielle \(ou trackers\)** ».](#)